**13e Session de la Conférence des Parties contractantes**

**à la Convention de Ramsar sur les zones humides**

**« Les zones humides pour un avenir urbain durable »**

**Dubaï, Émirats arabes unis, 21 au 29 octobre 2018**

|  |
| --- |
| **Ramsar COP13 Doc.18.18 Rev.1** |

**Projet de résolution sur l’évaluation rapide des [services] [fonctions] écosystémiques des zones humides**

*Présenté par la République de Corée*

1. RAPPELANT que l’Annexe A de la Résolution IX.1, *Orientations scientifiques et techniques additionnelles pour appliquer le concept d’utilisation rationnelle de Ramsar,* définit les caractéristiques écologiques des zones humides comme la combinaison des composantes, des processus et des [avantages /services] [fonctions] écosystémiques qui caractérisent la zone humide à un moment donné; RAPPELANT ÉGALEMENT les orientations relatives à l'évaluation des avantages découlant des services écosystémiques fournis par les zones humides (Rapport technique Ramsar No. 3 et Série technique de la CDB No. 27), qui donnent des indications relatives à l'évaluation des zones humides, indiquent quand et pourquoi une évaluation des zones humides devrait être entreprise et définissent un cadre d’évaluation intégrée et de valorisation des services fournis par les zones humides;

2. RECONNAISSANT que, pour accomplir la Mission de la Convention de Ramsar, il est essentiel de dûment reconnaître, entretenir, restaurer et utiliser de façon rationnelle [les fonctions écosystémiques vitales et les services écosystémiques] [les fonctions et services écosystémiques vitaux] que les zones humides fournissent à l’homme et à la nature;

3. NOTANT qu’un domaine d’intérêt prioritaire de la Convention, dans le cadre du Plan stratégique Ramsar 2016‑2024, consiste à améliorer l’information sur les fonctions et les services écosystémiques que les zones humides procurent à l’homme et à la nature; RAPPELANT ÉGALEMENT l’Objectif 11 du Plan stratégique Ramsar 2016-2024 (Résolution XII.2), « Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés », et que l'évaluation des services écosystémiques d’un Site Ramsar est un indicateur clé pour estimer la réalisation de cet objectif;

4. RAPPELANT que, conformément à la Résolution XII.3, *Renforcer l’utilisation des langues, la visibilité et la stature de la Convention et améliorer les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions internationales*, les Parties et autres acteurs sont encouragés à redoubler d’efforts pour communiquer les valeurs des {services écosystémiques] [fonctions écosystémiques] des zones humides dans[ les stratégies, plans et règlements d’autres secteurs et à les intégrer dans une approche de planification à l’échelle du bassin tout entier et dans d'autres décisions locales, nationales et mondiales pertinentes][ politiques et plans d’autres secteurs, et à les intégrer dans une approche écosystémique de planification de l’utilisation des terres et dans d'autres décisions locales, nationales et mondiales pertinentes].

5. NOTANT EN OUTRE qu’ au titre de la Résolution XI.8 *Simplifier les procédures de description des Sites Ramsar au moment de leur inscription et lors de mises à jour ultérieures* il convient de s’assurer que la Fiche descriptive Ramsar (FDR) de la zone humide d'importance internationale (Site Ramsar) comporte une description complète des services écosystémiques et que si d'autres services écosystémiques présents sur le Site ne correspondent pas à cette classification, ils convient de les décrire également;

6. RECONNAISSANT que les [services écosystémiques] [fonctions] important(e)s que procurent les zones humides ont un intérêt direct pour la réalisation des Objectifs de développement durable relatifs à l’élimination de la pauvreté, l’alimentation et la nutrition, la santé, l’égalité entre les sexes, la qualité de l’eau et l’approvisionnement en eau, la sécurité de l’eau, l’approvisionnement énergétique, la réduction des risques de catastrophe naturelle, l’innovation et l’élaboration de l’infrastructure appropriée, les établissements humains durables, l’adaptation aux changements climatiques, les océans, les mers et les ressources marines, la biodiversité et l’utilisation durable des écosystèmes;

67 RECONNAISSANT l’importance d’indiquer la présence ou l’absence de tous les [services/avantages écosystémiques] [fonctions et services écosystémiques] pertinents fournis actuellement par chaque Site Ramsar au moment de compléter ou de mettre à jour la FDR;

8. RECONNAISSANT EN OUTRE le domaine de travail thématique prioritaire du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) pour 2016‑2018 qui appelle au développement de méthodologies pour [l’évaluation économique et non économique et services des zones humides;} [déterminer la valeur des fonctions écosystémiques des zones humides]et l’importance d’intégrer les multiples valeurs des zones humides dans la prise de décisions comme décrit dans la Note d’orientation Ramsar 2;

9. CONSIDÉRANT que 17% seulement des Parties contractantes ont fait rapport à la COP12, dans leurs Rapports nationaux, sur leur évaluation [des avantages/services] [fonctions] écosystémiques fournis par les Sites Ramsar;

10. CONSIDÉRANT que, sans l’application des méthodologies appropriées, les fonctions et valeurs multiples des zones humides risquent de continuer à être mal reconnues et mal intégrées dans la prise de décisions; et

11. EXPRIMANT sa satisfaction au Gouvernement de la République de Corée, à la ville de Suncheon (République de Corée), à l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et au Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RRC‑EA) pour leur parrainage et leur organisation généreux des ateliers qui ont jeté les fondations de la présente Résolution;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

12. [ACCUEILLE AVEC SATISFACTION][PREND NOTE DE] l’approche d’évaluation rapide des [services] [fonctions] écosystémiques des zones humides jointe à la présente Résolution; et RECONNAÎT qu’elle pourrait être appliquée, le cas échéant, par les Parties contractantes pour contribuer à la réalisation des objectifs du Plan stratégique 2016‑2024.

13. INVITE les Parties contractantes à se porter volontaires pour élaborer davantage cette méthodologie à la lumière des progrès scientifiques et techniques fondés sur les évaluations de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et sur les résultats de The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB), ainsi que de Mapping and Assessment of Ecosystem Services (MAES) ou d’autres approches.

14. [ACCUEILLE AVEC SATISFACTION] [PREND NOTE de] l’*Évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides* figurant en annexe à la présente Résolution comme exemple d’approche d’évaluation volontaire des [fonctions et] services écosystémiques des zones humides d’importance internationale (Sites Ramsar) et autres zones humides qui pourrait être utile aux Parties contractantes; ET ENCOURAGE les Parties contractantes qui doivent encore adopter des approches efficaces pour reconnaître et évaluer les [fonctions et] services écosystémiques fournis par leurs Sites Ramsar et autres zones humides [à recourir, et/ou selon leurs visions et approches][à envisager d’avoir recours], si approprié, à l’approche d’*Évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides*;et CONFIRME que laprésente Résolution ne crée pas d’obligations de rapport additionnelles pour les Parties contractantes.

15. ENCOURAGE les autorités chargées de l’administration des Sites Ramsar à appliquer [des approaches tells que] [le cas échéant] [et/ou compte tenu de leurs visions et de leurs approaches] [l’approche d’*Évaluation rapide des [fonctions]services écosystémiques des zones humides*] en tant qu’outil] [approche proposée]afin d’évaluer les [fonctions] [services] écosystémiques que fournissent leurs sites, de contribuer à la description des caractéristiques écologiques de leurs sites et de veiller au maintien de ces [fonctions] services dans leurs processus de gestion; et ENCOURAGE les Parties à utiliser les données et informations rassemblées pour mettre à jour les sections pertinentes de leurs Fiches descriptives Ramsar pour les sites concernés.

16. RECONNAÎT l’importance à long terme d’adopter une approche participative, impliquant les peuples autochtones et les communautés locales, sous réserve des lois nationales respectives des Parties contractantes pour reconnaître et comprendre les [fonctions et services] [fonctions] [services] écosystémiques fournis par les zones humides.

17. INVITE les Parties contractantes à soutenir [l’ajustement, la mise à jour et] la traduction de l’*Évaluation rapide des [fonctions] [services] écosystémiques des zones humides* figurant en annexe à la présente Résolution [dans des langues qui ne sont pas les langues officielles de la Convention de Ramsar] [dans le cadre d’une approche large dans le contexte du Plan stratégique].

18. ENCOURAGE les Parties contractantes à promouvoir le recours aux outils de communication Ramsar, notamment les sites web et les réseaux sociaux de la part des organes de gestion de Sites Ramsar pour mettre plus largement en valeur les [fonctions] [services] écosystémiques fournis par les zones humides.

19. ENCOURAGE ceux qui [modifient et] utilisent [des approches telles que] l’approche d’*Évaluation rapide des [functions et services] [fonctions] [services] écosystémiques des zones humides* dans le large contexte du Plan stratégique à se référer également à d’autres lignes directrices pertinentes de Ramsar lors de la réalisation des évaluations.

20. ENCOURAGE AUSSI les Parties contractantes, le cas échéant, à utiliser, ou modifier en fonction de leurs visions et à cibler cette approche et d'autres pour l'*Évaluation rapide des [fonctions et services] [fonctions][services] écosystémiques des zones humides* ou toute autre approche similaire lorsqu’elles préparent leurs Rapports nationaux et décrivent l’état des sites inscrits sur la Liste de Ramsar.

21. CHARGE le GEST et le Secrétariat de travailler avec les Parties contractantes, conformément à la portée, au mandat et aux domaines de travail thématiques prioritaires du GEST pour 2019-2021, à l'élaboration de son plan de travail proposé qui sera soumis à la 57e Réunion du Comité permanent, en vue d'examiner, de compiler les résultats des évaluations volontaires et de partager les informations relatives aux travaux de l’IPBES au nom de la Convention de Ramsar; et PRIE ÉGALEMENT LE GEST, en collaboration avec les OIP et d'autres organisations et réseaux internationaux, de revoir l'évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides (RAWES) sur la base des recherches scientifiques, afin de s'assurer que cet outil permet d’évaluer efficacement les services écosystémiques des zones humides.

**Annexe 1**

**Évaluation rapide des [fonctions et] services écosystémiques des zones humides**

Introduction

1. Si l’on veut parvenir à l’utilisation rationnelle des zones humides et si l’on veut que celles-ci contribuent intégralement au développement durable, les décideurs et les praticiens (par exemple, les administrateurs de sites) doivent prendre conscience des fonctions importantes et des valeurs multiples[[1]](#footnote-1) des zones humides et en tenir compte dans leurs décisions, politiques et actions[[2]](#footnote-2). Sans les zones humides, le cycle de l’eau, le cycle du carbone et le cycle des matières nutritives seraient fortement altérés, essentiellement de façon préjudiciable. Cependant, souvent parce que l’on ne reconnaît pas ces valeurs multiples et interconnectées, les politiques et les décisions ne tiennent pas suffisamment compte des interconnections et des interdépendances[[3]](#footnote-3).

2. La Convention de Ramsar reconnaît l’importance d’intégrer les [fonctions importantes et] les valeurs multiples des zones humides dans la prise de décisions et a publié des notes d’orientation1, des rapports techniques[[4]](#footnote-4) et des orientations plus générales abordant l’importance de cette question. Toutefois, une étude publiée en 2016 conclut qu’il faut, de toute urgence, respecter la nécessité d’évaluer toute une gamme de services écosystémiques [et elle doit être mise à jour en tenant compte de l’approche adoptée dans le Plan stratégique par rapport aux fonctions et services écosystémiques] conformément aux obligations de rapports de la Convention de Ramsar[[5]](#footnote-5). Cette sensibilisation accrue et les rapports sur une gamme complète de [fonctions et] services écosystémiques sont requis aussi bien pour les Sites Ramsar que pour d’autres zones humides.

3. Cependant, des limites inhérentes – ressources, accès, coopération et capacité – ont érigé des obstacles aux tentatives générales visant à reconnaître les fonctions et les avantages multiples que procurent les zones humides. Ainsi, l’élaboration des procédures d’évaluation des [fonctions et] services écosystémiques des zones humides devrait être ciblée et pragmatique dans son approche, favoriser la participation des communautés locales et tenir compte des connaissances autochtones, le cas échéant.

4. Beaucoup d’administrateurs de zones humides ont peu de temps ou de ressources. En conséquence, l’élaboration d’approches d’évaluation des [fonctions et des] services écosystémiques des zones humides doit satisfaire à la définition de « rapide » dans la mesure où deux personnes au maximum ne devraient pas passer plus d’une demi‑journée sur le terrain et une autre demi‑journée à la préparation et à l’analyse[[6]](#footnote-6).

Évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides

5. L’élaboration de l’approche RAWES (*Évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides*) [comme l’une des approches susceptibles d’être élaborées] a tenu compte des obligations relevant de la Convention de Ramsar, et en particulier de la nécessité d’obtenir des évaluations qualitatives qui ne soient pas trop gourmandes en ressources et qui puissent être appliquées dans le contexte de l’établissement des rapports relatifs à la Convention de Ramsar. Toutefois, l’on a également cherché à élaborer une approche qui aurait une utilité élargie dans le cadre d’un ensemble plus général d’approches d’évaluation. Il s’ensuit que l’objectif de l’approche RAWES est de faciliter une évaluation de la pluralité des avantages fournis par une zone humide pouvant être considérée comme réellement rapide et consommant peu de ressources.

6. [En se fondant sur] [La méthode à élaborer doit se fonder sur la compréhension] des besoins d’un public défini mais mondial, dans le contexte des zones humides, l’approche incarne le fait que, dans de nombreux cas, le temps, l’argent et les données détaillées disponibles restent limités et que ces barrières doivent être surmontées si l’on veut faire reconnaître toute la gamme des [fonctions et des] valeurs. Par ailleurs, l’élaboration de l’approche RAWES reconnaît que l’on peut appliquer des méthodes moins consommatrices de temps à toute une gamme d’échelles, du site au paysage ou au bassin versant. Trop souvent, les évaluations des [fonctions et des] services écosystémiques sont limitées dans leur portée et ne parviennent pas à identifier la grande diversité des avantages fournis par les zones humides, se concentrant sur quelques avantages faciles à reconnaître et attribuant en conséquence une valeur zéro, par défaut, à ces services, les excluant ainsi de la prise de décisions[[7]](#footnote-7).

7. L’approche RAWES s’appuie sur des techniques déjà appliquées dans d’autres contextes[[8]](#footnote-8). Une liste de services, groupés selon les catégories fonctionnelles qui ont été définies à l’origine par l’Évaluation des écosystèmes en début de Millénaire, à savoir l’approvisionnement, la régulation, les services culturels et d’appui, offre un cadre structuré de départ. Bien que dans des cadres analytiques plus récents, la catégorie des services d’appui ne soit plus incluse, elle est conservée dans l’approche RAWES qui reconnaît le fonctionnement et la résilience des écosystèmes productifs plutôt que la valorisation. Les services d’appui constituent donc un élément important du point de vue de la résilience et de la capacité des écosystèmes de fournir des avantages plus généraux et doivent donc avoir une place importante dans les décisions de gestion.

8. La liste des services écosystémiques établie dans l’approche RAWES peut être modifiée et adaptée aux approches et à la vision de chaque Partie contractante et au contexte local par le dialogue et la consultation avec les acteurs locaux qui connaissent bien la zone humide. En outre, lorsqu'une évaluation est effectuée pour améliorer ou mettre à jour la Fiche descriptive du site Ramsar (FDR), il est important de s'assurer que la description des services écosystémiques fournit des informations sur les services décrits dans la Résolution XI.8, ainsi que sur tout autre service fourni par le site. La délimitation de la zone exacte à évaluer est définie objectivement par l’évaluateur, selon le but ou la portée de l’évaluation. L’approche RAWES est souple, permettant la réalisation d’évaluations sur différentes unités d’habitats dans un complexe plus vaste de zones humides ou dans la totalité d’un site de zone humide. C’est à l’évaluateur de définir la « zone humide » et d’enregistrer la motivation des limites fixées et utilisées. Les écosystèmes de zone humide peuvent être dynamiques ou sujets à changement ou dégradation : il importe donc de définir l’état au moment de l’évaluation. Dans certains cas, l’état « naturel » varie avec le temps et il importe que cette structure temporelle soit prise en compte dans l’évaluation des services écosystémiques. Par exemple, l’évaluation peut donner différents résultats si elle est menée durant une sécheresse ou lorsque la région est soumise à des crues, deux cas pouvant représenter des phénomènes naturels dans le contexte des tolérances générales de l’écosystème. Dans d’autres circonstances, une zone humide peut être soumise à une dégradation continue, comme par exemple la pollution de l’eau de surface ou le remblaiement. On ne peut donc être certain que la situation présente reflète un état « naturel » et que la fourniture de services n’est pas déjà influencée par les conditions qui prévalent. L’important est de faire en sorte qu’une gamme complète de services écosystémiques soit évaluée, que les éléments de preuve utilisés pour obtenir les résultats de l’évaluation soient transparents et clairs et que le contexte temporel prévalent soit enregistré.

Appliquer l’approche RAWES

9. L’approche RAWES est conçue comme un système d’évaluation des sites simple et rapide pouvant avoir recours à des études existantes mais ne reposant sur aucune évaluation quantitative détaillée. Il s’agit donc d’une véritable approche rapide qui, en général, peut prendre moins de deux heures par site pour des évaluateurs formés, travaillant par groupe de deux, à des fins de recoupement des données. Il importe de dire que l’approche RAWES est aussi systémique, traitant les services écosystémiques comme un tout connecté plutôt que séparément, en choisissant uniquement les services les plus faciles à évaluer ou exploiter et négligeant, en conséquence, d’autres services. La Fiche d’évaluation de terrain RAWES figure dans l’annexe 1, et un tableau explicatif d’accompagnement, destiné à guider la réflexion de l’évaluateur, figure en annexe 2. La méthode a été largement utilisée en Asie, en Australie, en Europe et en Afrique, avec une base de données sur les sites et a nourri plusieurs publications scientifiques et rapports de sites sur la gamme et l’importance probable des services écosystémiques fournis par les sites de zones humides.

10. L’approche RAWES est applicable sur toute une gamme d’échelles, de l’ensemble de la zone humide à des zones localisées de zones humides vastes et complexes; elle est aussi, en principe, applicable à d’autres types d’habitats. Le formulaire d’évaluation de l’approche est un tableau simple avec des cellules dans lesquelles les évaluateurs enregistrent l’importance de chaque service écosystémique fourni par un site, et un espace pour des descriptions en texte libre de caractéristiques clés soutenant l’évaluation. Les évaluateurs sont encouragés à interagir avec les acteurs de façon que les évaluations contiennent les perspectives locales et les connaissances autochtones, garantissant que tous les services sont reconnus. Une interaction précoce est recommandée afin d’affiner la liste de services à évaluer et par la suite pour évaluer l’importance de chaque service.

11. La Fiche d’évaluation de terrain de l’approche RAWES (annexe 1) comprend les sections suivantes :

* Nom de la zone humide avec coordonnées GPS
* Date d’évaluation
* Nom(s) de l’évaluateur (des évaluateurs)
* Cellules du tableau pour enregistrement : 1) l’importance du service évalué d’après l’échelle relative suivante (adaptée de Defra 2007, voir tableau 1 ci‑dessous, où le niveau d'importance est déterminé avant l'évaluation, mais en fonction du nombre de bénéficiaires (ou de non bénéficiaires)); 2) une case de texte libre pour décrire le service; et 3) l’enregistrement du service réalisé aux échelles locale, régionale ou mondiale.

*Tableau 1. Defra (2007) échelle de l’importance probable des services écosystémiques*

|  |
| --- |
| *Notation Évaluation du service écosystémique*++ Contribution positive potentielle importante + Contribution positive potentielle0 Contribution négligeable- Contribution négative potentielle-- Contribution négative potentielle importante? Lacunes dans les éléments de preuve |

12. La fiche d’évaluation contient une liste initiale des services écosystémiques rangés dans quatre catégories principales : approvisionnement, régulation, services culturels et d’appui. Cette liste doit servir de point de départ pour examiner les multiples avantages fournis par une zone humide. Les évaluateurs sont invités à déterminer si cette liste doit être élargie ou plus spécifique au site ou au contexte afin de traiter des services spécifiques. Par exemple, le terme « alimentation » est général mais pourrait être subdivisé, par exemple, en « récoltes », « poissons et coquillages » ou « récolte de fruits et de baies » si l’on trouve des différences importantes dans la zone humide évaluée.

*Tableau 2. Relier les services aux bénéficiaires à différentes échelles*

|  |
| --- |
| * Services locaux : Ceux qui vont aux particuliers, ménages ou communautés vivant et travaillant en proximité immédiate de la zone humide.
* Services régionaux : Ceux qui parviennent aux particuliers, ménages ou communautés vivant et travaillant dans l’ensemble du bassin de la zone humide.
* Services mondiaux : Ceux qui s’étendent au‑delà des frontières nationales.
 |

13. En conséquence, les notations sont attribuées de manière semi-quantitative, selon les connaissances de l’évaluateur et d’autres participations locales et techniques. Une approche plus quantitative serait plus consommatrice de ressources, loin d’être rapide et risquerait de négliger des services qui ne sont pas pris en compte au départ mais pourraient être localement importants ainsi que biaiser l’évaluation vers les services les plus facilement exploités, commercialisables et donc quantifiés au détriment d’autres processus importants de maintien et d’avantages plus généraux. La méthode rapide de l’approche RAWES sert donc le besoin opérationnel d’intégrer l’évaluation des services écosystémiques de manière routinière dans les évaluations et plans pour les Sites Ramsar.

14. L’on a établi que si l’on veut réduire la subjectivité et améliorer le caractère reproductible des résultats, la formation aux méthodes d’évaluation rapide est essentielle[[9]](#footnote-9). Généralement, un cours de formation d’une journée mêlant un cours théorique et des séances sur le terrain sur la méthode RAWES suffit, et les évaluateurs formés entreprennent des études indépendantes à la suite du cours sous la supervision des formateurs, pour commencer à construire une base de données locale du site.

15. Les résultats de l’application de l’approche RAWES peuvent servir pour des évaluations quantitatives ultérieures de services écosystémiques ciblés en fournissant un filtre initial efficace ou dans des cadres plus généraux de politiques nationales ou locales et de processus décisionnels tels que des évaluations d’impact sur l’environnement. Il est bien connu qu’une évaluation rapide ne remplace pas une évaluation complète sur le terrain.

16. Le processus d’application de l’approche RAWES comprend trois activités principales : préparation, évaluation sur le terrain et gestion de l’information. Des graphiques simples sont fournis dans la figure 3 pour illustrer ce processus.

*Tableau 3. Processus d’application de l’approche RAWES*

|  |  |
| --- | --- |
| **Étape** | **Information** |
| **Préparation – Considérations principales** |
| Qui entreprendra l’évaluation? | * L’évaluation doit être réalisée par deux personnes au moins travaillant ensemble.
* Ce groupe de deux doit connaître le site et le type de zone humide à évaluer.
 |
| Où aura lieu l’évaluation? | * L’évaluation doit couvrir une zone définie.
* Pour bien faire, la zone doit être un type d’habitat relativement homogène mais s’il comprend plusieurs habitats différents, ce point doit être noté.
* Les considérations de santé et de sécurité doivent être prises en compte.
 |
| Que faut-il pour entreprendre une évaluation? | * Veiller à disposer de nombreuses fiches d’évaluation.
* Utiliser un support et avoir de nombreux crayons/stylos.
* Avoir une caméra et un GPS pour enregistrer une image et l’emplacement.
* Avoir l’équipement de protection personnelle approprié.
 |
| **Évaluation sur le terrain – Considérations principales** |
| Observations | * Utiliser les indicateurs de terrain pour aider à reconnaître les services écosystémiques (voir annexe 2).
* Comprendre le contexte général du site et le milieu social et naturel environnant.
* Penser à l’échelle à laquelle le service peut fournir des avantages.
* Enregistrer les services réels et non potentiels. S’il n’y a aucun élément de preuve, ne pas enregistrer le service mais faire une note pour référence ultérieure.
 |
| Connaissances autochtones et locales | * Utiliser les connaissances locales sur le fonctionnement du site et l’interaction entre les communautés locales et le site.
 |
| Discussions | * Veiller à ce que les évaluateurs discutent des questions entre eux et fassent des conclusions raisonnées.
 |
| Engagement des acteurs | * Dans toute la mesure du possible, engager les acteurs locaux pour mieux comprendre les relations entre les populations et la zone humide.
* Penser à la hiérarchie des acteurs du niveau local (vivant/travaillant immédiatement près de la zone humide), régional (ceux qui vivent en amont et en aval de la zone humide ou dans la région plus vaste) et mondial (les acteurs et bénéficiaires au‑delà des limites nationales).
 |
| Enregistrer l’information | * Veiller à ce que le plus possible d’informations soient enregistrées afin que d’autres puissent comprendre le raisonnement de toute évaluation réalisée.
 |
| **Gestion de l’information – Considérations principales** |
| Vérification des données | * Avant de quitter le terrain, vérifier que toutes les informations requises ont été enregistrées.
 |
| Saisie des données | * Veiller à ce que toutes les données soient saisies sur des tableaux Excel.
* Utiliser un tableau pour chaque emplacement d’évaluation.
* Travailler en groupes de deux pour saisir les données.
* Si nécessaire, vérifier la latitude/longitude sur Google Earth.
 |
| Résumé pour une utilisation future | * Faire un résumé des questions clés enregistrées telles que les contraintes, les incertitudes, les impacts, les menaces, etc.
 |

 **Appendice 1. Fiche d’évaluation de terrain de l’approche RAWES**

[Les services écosystémiques suivants ne figurent pas dans la liste adoptée par la Résolution XI.8 à des fins d’utilisation dans les FDR, et devraient donc être **supprimés :**

**- Prélèvement d'argile, de minéraux et d'agrégats**

**- Élimination des déchets**

**- Régulation de la qualité de l'air**

**- Régulation des maladies humaines**

**- Régulation des maladies du bétail**

**- Régulation de la salinité**

**- Régulation des incendies**

**- Atténuation de la pollution sonore et visuelle**

**- Production primaire**

**- Recyclage de l'eau**

**- Fourniture d'habitats**

**- Pollinisation** (incluse dans la FDR en tant que service de soutien, il faut donc la **déplacer)**

Par ailleurs, les services écosystémiques suivants sont énumérés dans la FDR mais pas ici et doivent donc être **ajoutés :**

**- Fourrage pour le bétail**

**- Produits biochimiques**

**- Observation de la nature/tourisme**

**- Biodiversité**

**- Stockage/séquestration du carbone].**

|  |
| --- |
| **ÉVALUATION RAPIDE DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DES ZONES HUMIDES****FICHE D’ÉVALUATION DE TERRAIN** |
| **Légende** | **Quelle importance ?** | **Nom de la zone humide :** |  |  |  |  |
| ++ | Avantage positif potentiel important | **Coordonnées GPS :** |  |  |  |  |
| + | Avantage positif potentiel |  |  |  |
| 0 | Avantage négligeable | **Date :** |  |  |  |  |
| - | Impact négatif potentiel |  |  |  |
| - - | Impact négatif potentiel important | **Évaluateurs :** |  |  |  |  |
| ? | Lacunes dans les informations |  |  |  |
|  |  |  |  | **Échelle de l’avantage** |
|  |  | **Quelle importance ?** | **Décrire les avantages** | **Locale** | **Régionale** | **Mondiale** |
| **Services d’approvisionnement** | Eau douce |  |  |  |  |  |
| Alimentation |  |  |  |  |  |
| Combustible |  |  |  |  |  |
| Fibres |  |  |  |  |  |
| Ressources génétiques |  |  |  |  |  |
| Médicaments naturels/produits pharmaceutiques |  |  |  |  |  |
| Ressources ornementales |  |  |  |  |  |
| Prélèvement d’argile, minéraux, agrégats |  |  |  |  |  |
| Élimination de déchets |  |  |  |  |  |
| Exploitation de l’énergie éolienne et hydraulique |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| **Services de régulation** | Régulation de la qualité de l’air |  |  |  |  |  |
| Régulation du climat local |  |  |  |  |  |
| Régulation du climat mondial |  |  |  |  |  |
| Régulation de l’eau |  |  |  |  |  |
| Régulation des risques d’inondation |  |  |  |  |  |
| Régulation des risques de tempête |  |  |  |  |  |
| Régulation des ravageurs |  |  |  |  |  |
| Régulation des maladies - humaines |  |  |  |  |  |
| Régulation des maladies – bétail |  |  |  |  |  |
| Régulation de l’érosion |  |  |  |  |  |
| Épuration de l’eau |  |  |  |  |  |
| Pollinisation |  |  |  |  |  |
| Régulation de la salinité |  |  |  |  |  |
| Régulation des incendies |  |  |  |  |  |
| Atténuation de la pollution sonore et visuelle |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| **Services culturels** | Patrimoine culturel |  |  |  |  |  |
| Loisirs et tourisme |  |  |  |  |  |
| Valeur esthétique |  |  |  |  |  |
| Valeur spirituelle et religieuse |  |  |  |  |  |
| Valeur d’inspiration |  |  |  |  |  |
| Relations sociales |  |  |  |  |  |
| Éducation et recherche |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| **Services de support** | Formation des sols |  |  |  |  |  |
| Production primaire |  |  |  |  |  |
| Cycle des matières nutritives |  |  |  |  |  |
| Cycle de l’eau |  |  |  |  |  |
| Fourniture d’habitat |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| **Notes** : |

**Appendice 2. Liste initiale de services écosystémiques des zones humides examinés dans le cadre de l’approche RAWES et exemples de questions relatives aux indicateurs**

|  | **Service écosystémique** | **Exemple** | **Exemples de questions que peuvent poser les évaluateurs concernant ce service** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Services d’approvisionnement** | Approvisionnement en eau douce | Eau de consommation des ménages et utilisée pour l’irrigation, le bétail, etc. | * La zone humide est-elle une source d’eau douce ?
* La zone humide stocke-t-elle l’eau douce pour utilisation par l’homme ?
* La zone humide est-elle une source nette de pollution, dégradant l’approvisionnement en eau douce ?
 |
| Approvisionnement en denrées alimentaires  | Cultures, fruits, poisson, etc. | * Que prélève-t-on dans la zone humide, soit en cultures formelles soit par récolte informelle ?
* Prélève-t-on des animaux dans la zone humide ?
* Le bétail utilise-t-il la zone humide ?
 |
| Approvisionnement en fibres  | Bois pour la construction, laine pour les vêtements, etc. | * Prélève-t-on des produits naturels comme du bois, des fibres, de la paille, des fibres animales (laine/peau/tendons/ramures/autres) dans la zone humide ?
 |
| Approvisionnement en combustibles | Bois de combustible, tourbe, etc. | * Des produits prélevés dans la zone humide sont-ils utilisés comme combustibles à usage domestique ou autre ?
 |
| Approvisionnement en ressources génétiques  | Races rares cultivées ou utilisées pour l’élevage, etc. | * Y a-t-il des souches rares ou indigènes de plantes et d’animaux, sauvages et domestiqués, qui pourraient contribuer à la diversité génétique utile à l’homme (par exemple, pour la fabrication de médicaments, l’amélioration de la résilience des animaux et plantes domestiques, l’horticulture, etc.) ?
 |
| Approvisionnement en médicaments naturels et produits pharmaceutiques | Plantes utilisées dans la médecine traditionnelle, etc. | * Y a-t-il des plantes, des animaux ou leurs parties, qui sont prélevés dans les zones humides et utilisés pour leurs propriétés thérapeutiques ?
 |
| Approvisionnement en ressources ornementales  | Prélèvement de coquillages, fleurs, etc. | * Y a-t-il des plantes, des animaux ou leurs parties, qui sont prélevés dans les zones humides et utilisés/vendus pour leurs qualités ornementales ?
 |
| Exploitation d’argiles, de minerais, d’agrégats | Sable et gravier extraits pour la construction, argile extraite pour la fabrication de briques, etc. | * Quelles substances sont extraites de la zone humide pour la construction ou d’autres utilisations ?
 |
| Élimination de déchets | Déversement de déchets solides, d’eaux usées, etc. | * La zone humide sert-elle à l’élimination de déchets liquides, solides ou autres ?
 |
| Exploitation d’énergies issues des flux d’air et d’eau naturels | Roues à eau actionnées par l’eau courante, moulins à vent actionnés par le vent, etc. | * Y a-t-il des technologies (roues à eau, turbines éoliennes, etc.) servant à capturer les flux naturels d’énergie à travers la zone humide ?
 |
| **Services de régulation** | Régulation de la qualité de l’air | Élimination de particules aériennes provenant des émanations des véhicules, des cheminées industrielles et des poussières agricoles, etc. | * Y a-t-il une source de polluants aériens ?
* La structure de l’habitat de la zone humide contribue-t-elle au dépôt des polluants aériens ?
* Compte tenu de son état, la zone humide est-elle une source de polluants aériens (microbiens, particulaires ou chimiques)?
 |
| Régulation du climat local  | Régulation du microclimat local par l’apport d’ombre réduisant la température de l’air, etc. | * La structure de l’habitat de la zone humide fournit-elle de l’ombre aux humains ?
* La zone humide présente-t-elle des zones d’eaux stagnantes avec ou sans végétation qui assurent l’évapotranspiration et réduisent, en conséquence, la température de l’air ?
 |
| Régulation du climat mondial | Régulation du climat mondial par le contrôle des émissions de gaz à effet de serre, le piégeage du carbone, etc. | * La zone humide stocke-t-elle ou piège-t-elle du carbone ?
* Y a-t-il un équilibre avec la production de méthane et d’autres gaz à effet de serre ?
 |
| Régulation de l’eau | Régulation des flux d’eau de surface lors de périodes de crues et d’étiage, régulation de la recharge de l’eau souterraine, etc. | * La topographie, la perméabilité et la rugosité de la zone humide lui permettent-elles de stocker l’eau en période de pluviosité/décharge élevée et de la libérer doucement dans l’eau de surface ou la nappe phréatique ?
* La zone humide régule-t-elle l’évacuation des eaux en période sèche pour compenser les faibles débits de période sèche ?
 |
| Régulation des risques d’inondation  | Régulation et stockage des eaux de crue, régulation des épisodes de précipitations intenses, etc. | * La zone humide régule-t-elle, stocke-t-elle et retient-elle les eaux de crue ?
* La zone humide stocke-t-elle les précipitations et l’eau de surface qui pourraient contribuer aux inondations et aux dommages causés à la propriété ou aux écosystèmes d’aval ?
 |
| Régulation des risques de tempête | Régulation des ondes de marée ou de tempête, régulation des vents extrêmes, etc. | * La complexité de l’habitat, en particulier les arbres, les roseaux de grande taille et autre végétation et topographie de surface, absorbe-t-elle l’énergie de phénomènes extrêmes tels que les tempêtes et les vagues qui pourraient endommager la propriété ou les écosystèmes voisins ?
 |
| Régulation des ravageurs  | Contrôle des ravageurs comme les moustiques, les rats, les mouches, etc. | * La prédation naturelle et d’autres processus écologiques de la zone humide régulent-ils et contrôlent-ils les organismes ravageurs ?
* La zone humide est-elle source de ravageurs (par exemple des rats prospérant dans des systèmes d’eaux sales) ?
 |
| Régulation des maladies humaines  | Présence d’espèces qui contrôlent les espèces (vecteurs) transmettant des maladies humaines comme le paludisme, la fièvre du Nil occidental, la dengue, le virus du Zika, la leptospirose, la schistosomiase, etc. | * La prédation naturelle et d’autres processus écologiques de la zone humide régulent-ils des organismes qui pourraient provoquer des maladies humaines ?
* Les matières fécales, les bactéries ou autres microbes éventuellement pathogènes sont-ils immobilisés par les processus à l’œuvre dans la zone humide ?
* L’état de la zone humide contribue-t-il à la propagation nocive des populations de vecteurs de maladies (comme les moustiques) ?
 |
| Régulation des maladies touchant le bétail | Présence d’espèces qui contrôlent les espèces (vecteurs) transmettant des maladies au bétail comme la leptospirose, la schistosomiase, l'entérite virale des canards, l’influenza aviaire hautement pathogène, les maladies transmises par les tiques, etc. | * La prédation naturelle et d’autres processus écologiques de la zone humide régulent-ils des organismes pouvant causer des maladies du bétail ?
* Les matières fécales, les bactéries ou autres microbes éventuellement pathogènes sont-ils immobilisés par les processus à l’œuvre dans la zone humide ?
* L’état de la zone humide contribue-t-il à la propagation nocive des populations de vecteurs de maladies (comme les moustiques ou les escargots)?
 |
| Régulation de l’érosion | Régulation de l’environnement énergétique pour réduire le risque d’érosion, présence de végétation dense protégeant les sols, etc.  | * La végétation de la zone humide fournit-elle une protection contre l’érosion des sols ?
* Y a-t-il des signes d’érosion, tels que de la terre dénudée, dans la zone humide ?
 |
| Épuration de l’eau  | Nettoyage de l’eau, amélioration de la qualité de l’eau, dépôt de sédiments, piégeage de polluants et contaminants, etc. | * Des processus physico-chimiques (exposition au soleil dans les eaux peu profondes, rétention d’eau dans les microhabitats aérobies et anaérobies) et biologiques, dans la zone humide, entraînent-ils la répartition de polluants organiques, microbiens et autres dans l’eau qui traverse la zone humide ?
* Des solides en suspension sont-ils déposés ?
* Y a-t-il un changement notable dans la qualité (par exemple, turbidité) de l’eau qui pénètre ou sort, de la zone humide ?
 |
| Pollinisation | Pollinisation de plantes et de cultures par des pollinisateurs tels que des abeilles, des papillons, des guêpes, etc. | * Des populations d’organismes pollinisateurs (papillons, guêpes, abeilles, chauve-souris, etc.) de la zone humide contribuent-elles à la pollinisation dans la zone humide ?
* Les pollinisateurs qui vivent dans la zone humide aident-ils aussi à polliniser les cultures, jardins, parcelles, etc. du voisinage ?
 |
| Régulation de la salinité | L’eau douce des zones humides fait obstacle aux eaux salées. | * L’hydrologie de la zone humide aide-t-elle à empêcher l’eau salée de contaminer les eaux douces ?
* La présence d’eau douce dans la zone humide empêche-t-elle la salinisation des sols ?
* Dans les zones humides sous l’influence des marées, existe-t-il des barrières artificielles ou modifiées par l'homme (redevances, routes, chemins de fer) qui interrompent la connectivité avec les eaux tidales ?
 |
| Régulation des incendies | Barrière physique à la propagation des incendies, maintien des conditions humides pour empêcher la propagation des feux, etc. | * La configuration des masses d’eau (fossés, cours d’eau, etc.) aide-t-elle à prévenir la propagation des incendies ?
* Y a-t-il de l’eau à la surface du sol ou à proximité qui limite la propagation du feu ?
* Les sols riches en matière organique ou en tourbe sont-ils drainés et sensibles aux feux et au brûlage ?
 |
| Atténuation de la pollution sonore et visuelle | Les arbres des zones humides ou les roseaux de haute taille absorbent et atténuent le bruit. | * Y a-t-il une source (route fréquentée, usine, construction, etc.) et des récepteurs (habitations, faune sauvage, etc.) de pollution sonore ?
* La structure de l’écosystème de la zone humide, en particulier les grands arbres et les roseaux, fournit-elle un écran visuel atténuant aussi la transmission du bruit?
 |
| **Services culturels**  | Patrimoine culturel | Importance de la zone humide pour sa valeur historique ou archéologique, comme exemple de modes de vie ou de pratiques d’aménagement traditionnels, en tant que paysage culturel, etc. | * Le système de la zone humide a-t-il une importance culturelle, due soit à ses caractéristiques naturelles, soit aux utilisations traditionnelles ?
 |
| Loisirs et tourisme | Importance de la zone humide comme espace pour les loisirs tels que la pêche, les sports aquatiques ou la natation ou comme destination touristique, etc. | * La zone humide est-elle utilisée à des fins récréatives organisées ou informelles ?
* Y a-t-il une infrastructure pour l’accès et les activités de loisirs ?
* Ces utilisations ont-elles des incidences positives plus générales sur le tourisme/l’écotourisme?
 |
| Valeur esthétique | Des propriétés surplombent la zone humide, celle-ci fait partie d’un site connu pour sa beauté naturelle, est un sujet pour les peintres et les artistes, etc. | * La zone humide fournit-elle des avantages esthétiques engageant à situer des habitations ou un développement commercial à proximité ?
* La présence d’une zone humide a-t-elle une incidence significative sur le prix des propriétés ?
* La zone humide est-elle représentée dans de nombreuses œuvres d’art ?
 |
| Valeur spirituelle et religieuse | La zone humide joue un rôle dans les festivals religieux locaux, elle est considérée comme un site sacré, elle fait partie d’un système de croyances traditionnel, etc.  | * Quelles valeurs spirituelles et/ou religieuses la population tire-t-elle de la zone humide ?
* La zone humide a-t-elle une importante valeur spirituelle ou culturelle pour la population ?
* La zone humide joue-t-elle un rôle dans les cérémonies religieuses traditionnelles ?
* Y a-t-il des pratiques de gestion traditionnelle de la zone humide (par exemple le calendrier de la plantation et de la récolte du riz selon les traditions et les enseignements bouddhistes, notamment) associées à la zone humide ?
 |
| Valeur d’inspiration | Présence de mythes locaux ou de contes liés à la zone humide, d’histoires transmises par la tradition orale ou écrite sur la zone humide ou les animaux de la zone humide, création de différentes formes d’art associées à la zone humide, développement d’une architecture particulière fondée sur la zone humide, etc. | * Y a-t-il des mythes particuliers ou d’autres folklores associés à la zone humide ?
* Des animaux de la zone humide sont-ils décrits dans les contes et mythes locaux ?
* La zone humide inspire-t-elle la création de musique ou d’autres formes d’art ?
* Des styles ou des constructions particulières se sont-ils développés en harmonie avec la zone humide ?
 |
| Relations sociales  | Présence de communautés de pêcheurs, éleveurs ou agriculteurs développées à l’intérieur ou autour de la zone humide. | * Des communautés se sont-elles formées autour de la zone humide et des activités qui s’y déroulent, par exemple la pêche (subsistance, commerciale et sportive), les récoltes ou l’élevage, la marche, le jogging, l’observation des oiseaux et la photographie, etc. ?
 |
| Éducation et recherche | Utilisation pédagogique de la zone humide par les écoliers locaux, site de recherche et de suivi à long terme, site visité pour des voyages d’étude organisés à des fins pédagogiques, etc. | * La zone humide est-elle utilisée à des fins éducatives, organisées ou informelles, allant de visites d’écoles à la recherche universitaire et à l’enseignement ?
* Y a-t-il du matériel pédagogique ou de sensibilisation du public ?
 |
| **Services d’appui** | Formation des sols | Dépôt de sédiments, accumulation de matière organique, etc. | * Les processus d’accrétion (aussi bien sédimentation de matière minérale qu’accumulation de matière organique) de la zone humide aboutissent-ils à la formation de sols ?
 |
| Production primaire | Présence de producteurs primaires tels que les plantes, les algues, etc. | * Les processus de photosynthèse dans la zone humide produisent-ils de la matière organique et stockent-ils de l’énergie sous forme biochimique ?
 |
| Cycle des matières nutritives | Source de matières nutritives issues des terres agricoles, du cycle interne du matériel végétal, apport de nutriments par les eaux de crue, présence de faune recyclant les matières nutritives, etc. | * Les processus de la zone humide transforment-ils biochimiquement les matières nutritives (par exemple nitrification/dénitrification)?
* Les matières nutritives fixées sous forme de particules changent-elles les caractéristiques de l’eau qui traverse le système ?
* Y a-t-il d’abondants invertébrés et détritivores qui décomposent et recyclent la matière organique ?
 |
| Recyclage de l’eau | La présence de végétation des zones humides et d’eaux ouvertes assure l’évapotranspiration et le recyclage local de l’eau, la canopée relativement fermée et la faible exposition aux vents maintiennent l’eau dans les cycles locaux, les substrats sableux ou grossiers permettent l’échange avec les eaux souterraines, etc. | * La structure de la zone humide retient-elle l’eau en cycles étroits (par exemple recapture de la vapeur produite par évapotranspiration)?
* La zone humide permet-elle les échanges avec l’eau souterraine (évacuation ou recharge)?
 |
| Fourniture d’habitat | Présence d’habitats et d’espèces localement importants, présence d’espèces et d’habitats importants du point de vue de la conservation, etc. | * La zone humide soutient-elle une biodiversité localement représentative (plantes et animaux)?
* La zone humide soutient-elle des espèces considérées comme importantes du point de vue de la conservation ou d’un intérêt charismatique ?
* Existe-t-il des plantes et des animaux envahissants qui menacent les services et/ou les fonctions des écosystèmes ?
 |

1. Les valeurs and avantages intégraux, tant monétaires que non monétaires, pour les populations et la nature, dans une démarche non destructive, comprennent les valeurs spirituelles, existentielles et orientées vers l’avenir. 4th Plan stratégique Ramsar, 2016-2024. [↑](#footnote-ref-1)
2. Kumar, R., McInnes, R.J., Everard, M., Gardner, R.C., Kulindwa, K.A.A., Wittmer, H. and Infante Mata, D. (2017). *Integrating multiple wetland values into decision-making.* Ramsar Policy Brief No. 2. Gland, Switzerland: Ramsar Convention Secretariat. [↑](#footnote-ref-2)
3. Russi D., ten Brink P., Farmer A., Badura T., Coates D., Förster J., Kumar R. and Davidson N. (2013). *The Economics of Ecosystems and Biodiversity for Water and Wetlands*. IEEP, London and Brussels; Ramsar Secretariat, Gland. [↑](#footnote-ref-3)
4. De Groot, R.S., Stuip, M.A.M., Finlayson, C.M. and Davidson, N. (2006). *Valuing wetlands: guidance for valuing the benefits derived from wetland ecosystem services*, Ramsar Technical Report No. 3/CBD Technical Series No. 27. Ramsar Convention Secretariat, Gland, Switzerland & Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, Canada. ISBN 2-940073-31-7. [↑](#footnote-ref-4)
5. McInnes, R.J., Simpson, M., Lopez, B., Hawkins, R. and Shore, R. (2016). Wetland ecosystem services and the Ramsar Convention: An assessment of needs. *Wetlands*. 37(1), 1-12. [↑](#footnote-ref-5)
6. Fennessy, M.S., Jacobs, A.D. and Kentula, M.E. (2007). An evaluation of rapid methods for assessing the ecological condition of wetlands. *Wetlands* 27 (3), 543–560. [↑](#footnote-ref-6)
7. ####  McInnes, R.J. and Everard, M. (2017). Rapid Assessment of Wetland Ecosystem Services (RAWES): An example from Colombo, Sri Lanka. *Ecosystem Services*. 25, 89-105. http://dx.doi.org/10.1016/j.ecoser.2017.03.024.

 [↑](#footnote-ref-7)
8. Defra. (2007). An introductory guide to valuing ecosystem services [online]. Department for Environment Food and Rural Affairs (Defra), pp. 68. Available from: www.defra.gov.uk. [↑](#footnote-ref-8)
9. Herlihy, A.T., Sifneos, J., Bason, C., Jacobs, A., Kentula, M.E., Fennessy, M.S. (2009). An approach for evaluating the repeatability of rapid wetland assessment methods: the effects of training and experience. Environ. Manage. 44 (2), 369–377 [↑](#footnote-ref-9)